



TEST DES SIRÈNES



Mercredi 7 février

Chaque année, le premier mercredi du mois de février, on procède dans toute la Suisse à un test des sirènes.

LA POPULATION NE COURT AUCUN DANGER.



Dès 13 h 30

dans toute la Suisse :
alarme générale



Dès 14 h 00

dans les zones situées
en dessous des barrages :

alarme eau



SI LES SIRÈNES RETENTISSENT EN DEHORS DES TESTS :

ALARME GÉNÉRALE



Informez-vous par le biais d'alert.swiss ou de la radio ou renseignez-vous auprès des personnes de votre entourage au sujet des consignes de comportement.



Suivez les instructions des autorités.



Informez vos voisins.

ALARME EAU



Quittez immédiatement la zone menacée.



Suivez les instructions et les consignes des autorités locales pour vous mettre en sécurité.



112 Numéro d'urgence européen



117 Police



118 Pompiers



144 Ambulance



145 Tox Info Suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ufficio federale della protezione della popolazione UFPP
Federal Office for Civil Protection FOCP



ALERTSWISS
www.alert.swiss

